

Une course pour rien !!!

« Le monde récompense plus souvent les apparences du mérite que le mérite même ».
[François de La Rochefoucauld]

Le 14 juin 2011, l'administration a organisé la réunion plénière concernant la mise en oeuvre de la PFR pour la catégorie B administrative.

Pour **FORCE OUVRIERE**, la PFR a pour objectif d'individualiser la rémunération en aggravant le facteur « mérite » mais aussi de casser la hiérarchie des corps et des grades, en profilant chaque poste de travail.

Outre l'arbitraire et l'injustice liés aux appréciations subjectives, la cotation des postes fait voler en éclat toutes les garanties collectives.

Après avoir rappelé son opposition à la PFR, **FORCE OUVRIERE** exige que l'enveloppe 2011 de 500 €, prévue initialement à 600€ par agent, soit au moins ramenée à ce dernier montant et versée intégralement à chaque agent.

L'administration indique garantir le maintien du régime indemnitaire 2010 (quelle générosité pour 2011 !!! et après ???), et l'augmenter de 350 € pour chaque agent. Le reliquat (150 €) est laissé à la discrétion du service harmonisateur donc lié à l'évaluation et aux objectifs atteints (en résumé c'est le pouvoir arbitraire des petits et grands chefs qui s'impose !!!).

Puis, l'administration présente son projet :

La part fonction pour 2011 :

3 coefficients fonction pour les services déconcentrés fixés à : 3,2 ; 3,7 et 4,2.

3 coefficients fonction pour l'administration centrale fixés à : 3,3 ; 3,8 et 4,3.

Ces coefficients doivent être identiques entre administration centrale et services déconcentrés en 2012 et être portés respectivement à 3,5 ; 4 et 4,5.

Pour **FORCE OUVRIERE**, deux cotations de poste sont suffisantes à 4,5 et 5,

qui correspondent aux fonctions réelles des SAE. D'ailleurs, les contrôleurs des transports terrestres et les contrôleurs des affaires maritimes ont une cotation fixée sur deux niveaux.

L'administration refuse cette demande mais se dit favorable pour revoir les libellés de fonction et les cotations de poste après la fusion de la catégorie B administrative.

FORCE OUVRIERE demande à quel niveau se fera l'harmonisation.

L'administration répond que chaque directeur ou chef de service sera harmonisateur.



PROPOSITIONS DEFINITIVES SERVICES DECONCENTRES

Libellés types	Exemples fonction	Coefficient 2011	Coefficient 2012
<ul style="list-style-type: none"> * Responsable d'une entité de niveau 1 * Chargé de mission rattaché au niveau de la direction * Expert (comité de domaine) 	<ul style="list-style-type: none"> * Chef de bureau (administration générale, urbanisme, logement, affaires maritimes...) * Chef d'antenne géographique de contrôle des transports terrestres * Responsable d'unité transports terrestres * Chef de projet formation en CVRH ou PSI * Adjoint commandant PAM * Responsable ULAM * Conseiller de gestion ou de communication rattaché à la direction * Adjoint du responsable d'une unité territoriale de 10 agents * Adjoint plate-forme Chorus ou PSI (GA/Paye) * Expert 	4,2	4,5
<ul style="list-style-type: none"> * Adjoint au responsable d'une entité de niveau 1 * Responsable d'un pôle ou d'une unité intermédiaire au sein d'une entité de niveau 1 * Agents rattachés à une entité supérieure à 1 * Spécialiste (comité de domaine) * Chargé de contrôle (transports terrestres, sécurité des navires, PCME) * Affectation sur patrouilleur * Assistant de direction 	<ul style="list-style-type: none"> * Adjoint au chef de bureau (administration générale, urbanisme, logement, affaires maritimes, contrôle transports terrestres...) * Responsable de pôle (administration générale, urbanisme, logement, affaires maritimes) * Responsable de pôle CHORUS * Chargé du contrôle des transports terrestres * Chargé d'inspection de la sécurité des navires * Chargé du contrôle PCME * Contrôleur affecté au patrouilleur * animateur hygiène et sécurité * Chargé de mission à enjeux * Spécialiste * Assistant de direction 	3,7	4,0
<ul style="list-style-type: none"> * Agents rattachés à une entité de niveau 1 * Assistant 	<ul style="list-style-type: none"> * Assistant (niveau inférieur à la direction) * Chargé de gestion, d'études, de mission (administration générale, urbanisme, logement, affaires maritimes...) 	3,2	3,5
<p>Corps concernés (PFR B)</p> <ul style="list-style-type: none"> - SA (secrétaires administratifs) - CTT (contrôleurs des transports terrestres) - CAM (contrôleurs des affaires maritimes) 			

PROPOSITIONS DEFINITIVES ADMINISTRATION CENTRALE

Libellés types	Exemples fonction	Coefficient 2011	Coefficient 2012
<ul style="list-style-type: none"> Chargé de fonctions comportant des tâches managériales * Adjoint au responsable d'une entité de niveau 1 * Responsable d'un pôle ou d'une unité intermédiaire au sein d'une entité de niveau 1 * Expert (comité domaine) 	<ul style="list-style-type: none"> * Adjoint à un chef de bureau * Responsable d'unité, cellule, pôle * Expert 	4,3	4,5
<ul style="list-style-type: none"> * Assistant de direction * Adjoint à un responsable de pôle, d'unité ou de cellule au sein d'une entité de niveau 1 * Spécialiste (comité de domaine) 	<ul style="list-style-type: none"> * Assistant de direction (DG ou directeur) * Conseiller cellule GUEPARH * Adjoint à un responsable d'unité, cellule, pôle (au sein entité de niveau 1) * Opérateur CMVOA * Spécialiste * Chargé de mission à enjeux 	3,8	4,0
<ul style="list-style-type: none"> * Agents rattachés à une entité de niveau 1 * Assistant (niveau bureau ou sous-direction) 	<ul style="list-style-type: none"> * Chargé de gestion, d'études, de mission * Gestionnaire * Assistant ou secrétaire 	3,3	3,5
<p>Corps concernés (PFR B)</p> <ul style="list-style-type: none"> - SA (secrétaires administratifs) - CAM (contrôleurs des affaires maritimes) 			